

Délibération n°2025-05-15

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Participations, subventions et concours 2025

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	16
Votants	81

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, à 17h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 24 novembre 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Tony Cornelissen est nommé secrétaire de séance.

Élus :

Étaient présents (65) :

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Davy Agnès (suppléant(e) de Stéphane Brindel) ; Delibit Sandra ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gantheil Robert ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pelat Philippe ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Saugeras Jean-Pierre ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Sivade Alain ; Soudeille Pierre-Louis (suppléant(e) de Michel Saugeras) ; Soulefour Marie-Christine ; Talvard Françoise ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Ziolo Eric.

Ont donné pouvoir (16) :

Aubessard Anne-Marie ; Badia Maryse ; Barbe Patrice ; Boyer Laurence ; Bringoux Jeanine ; Calla Tony ; Cornelissen Jacqueline ; Cronnier Pierrick ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Mouty Samuel ; Pannetier Martine ; Parrain Céline ; Pesteil Michel ; Tur Christophe ; Vimon Barbara.

Étaient excusés (20) :

Arnaud Gérard ; Beaumont Didier ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Chapuis Laëtitia ; Delbègue Jean-Pierre ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Pellen Monique ; Peyrat Nathalie ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent.



Le président explique que les concours, subventions et participations au titre de l'année **2025** sont les suivants :

- **Compte 6281 : Cotisations, concours**

Organisme	Montant
Association des Aérodromes Français	500,00 €
APMAC Nouvelle Aquitaine	200,00 €
La ligue de l'enseignement – FAL de la Corrèze	150,00 €
TOTAL	850,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces concours, subventions et participations, à signer toutes les conventions et les avenants y afférents.

A l'unanimité	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

- **Compte 65748 : Subventions aux organismes de droit privé**

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Fonds Forestier Limousin	25 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	25 000,00 €

Michon Jean-François ne prend part ni au débat ni au vote.

Délibération n°2025-05-15



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 019-200066744-20251204-20250515-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces concours, subventions et participations, à signer toutes les conventions et les avenants y afférents.

A l'unanimité	
Votants	80
Pour	80
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en séance, le 4 décembre 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Publié le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Délibération n°2025-05-15



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20251204-20250515-DE

Berger
Levrault